

## **Le FORUM International 22 au 24 mai 2017 à l'université Cadi Ayyad de Marrakech**

### **Thème :**

**« Engagement, Citoyenneté et Développement. Comment former à l'économie sociale et solidaire ? »**

### **Axe 5 : Former à l'ESS, former à la citoyenneté et à la démocratie ?**

#### **Comprendre le rôle de l'ethnisation des rapports sociaux au sein des coopératives pour former à l'ESS**

DROH De Bloganqueaux Soho Rusticot<sup>1</sup>  
LOGNON Sagbo Jean-Louis<sup>2</sup>

#### **Résumé :**

L'un des faits les plus marquants dans le fonctionnement de plusieurs coopératives agricoles en Côte d'Ivoire est l'ethnisation des relations sociales en leur sein. En effet, lors de recherches auprès de différentes coopératives il a été donné de constater que leurs modes de recrutement et de structuration des rapports de pouvoir se fondent sur l'ethnie. La plupart des membres des coopératives sont issus du même groupe ethnique. C'est par le prisme de cette réalité que les coopératives recrutent et gèrent les rapports de production. En se référant à la littérature sur la performance des entreprises, ces coopératives courent le risque de fonctionner en dehors de la rationalité économique. Loin de cette thèse, les coopératives qui ont fait l'objet d'étude arrivent à survivre malgré l'ethnisation des rapports de production. La communication qui est proposée a pour objectif d'expliquer le rôle de cette ethnisation des rapports et de démontrer comment cette réalité est une opportunité pour former à l'ESS. La présente communication s'appuie sur la théorie de la régulation, plus spécifiquement sur les concepts de régulation de contrôle, de régulation autonome et de régulation conjointe. En référence à ce cadre théorique elle analyse

---

<sup>1</sup> Enseignant-chercheur à l'Institut d'Ethno-Sociologie (IES) à l'Université Felix Houphouët Boigny d'Abidjan-Cocody, membre du Laboratoire de Sociologie Economique et d'Anthropologie des Appartenances Symboliques (LAASSE), rusticot.droh@laasse-socio.org

<sup>2</sup> Enseignant-chercheur à l'Institut d'Ethno-Sociologie (IES) à l'Université Felix Houphouët Boigny d'Abidjan-Cocody, membre du Laboratoire de Sociologie Economique et d'Anthropologie des Appartenances Symboliques (LAASSE), jeanlouis.lognon@laasse-socio.org

comment par la mobilisation de l'ethnie, qui renvoie en principe à une communauté fermée, les coopératives arrivent à fabriquer une communauté de projet. Sur cette base, elle analyse comment l'ethnicité influence le mode de gouvernance et les modalités de répartition des bénéfices dans les coopératives.

Sur le plan méthodologique l'étude s'appuie sur des expériences de recherches sur les coopératives ethniques en Côte d'Ivoire. Elle s'appuie donc globalement sur des leçons tirées de la relecture des retranscriptions, des memos, rapports et de l'actualité sur le fonctionnement des coopératives en Côte d'Ivoire.

### **Introduction :**

Une incursion dans le monde des coopératives en Côte d'Ivoire laisse rapidement transparaître un phénomène remarquable. Il s'agit de l'ethnisation des rapports sociaux au sein des coopératives. Notre expérience dans ce champ social nous donne quelques éléments de preuve. Depuis un peu plus de cinq ans nous entreprenons des études aux problématiques diverses sur les coopératives dans leurs interactions internes et externes. A cet effet, nous avons travaillé avec une trentaine de coopératives agricoles dont certaines sont spécialisées dans la vente de produits de rentes tels que le café, le cacao, l'anacarde et d'autres dans la production et la commercialisation des produits vivriers. Elles se localisent aussi bien en zone rurale qu'en zone urbaine. Les problèmes qui constituaient la base de nos enquêtes étaient entre autres ceux liés au travail des enfants dans la cacaoculture, l'accès à l'école, à l'eau potable des populations vivant dans ces zones, l'accès au financement des producteurs, l'organisation sociale de la production des membres des coopératives agricoles. Toutes ces études ont fait émerger le constat ci-avant présenté. Plusieurs coopératives sont essentiellement ou majoritairement composées de membres appartenant essentiellement ou majoritairement au même groupe ethnique. Il y a donc des coopératives aux mains groupes ethniques baoulé, gouro, malinké, burkinabé etc. Leur mode de recrutement et de gestion des rapports de production se fondent sur l'ethnie que nous percevons dans le cadre de cette communication comme des « *groupes humains qui nourrissent une croyance subjective à une communauté d'origine fondée sur des similitudes de l'habitus extérieur ou des moeurs, ou des deux, ou sur des souvenirs de la colonisation ou de la migration* » (Weber cité par Patez 1997).

En se référant à la littérature sur la performance des entreprises, ces coopératives courent le risque de fonctionner en dehors de la rationalité économique (Droh 2011). Loin de cette thèse, les coopératives qui ont fait l'objet d'étude arrivent à survivre malgré l'ethnicisation des rapports de production.

L'appel à communication lancé dans le cadre du Forum International sur l'Economie Sociale et Solidaire, dont le thème est « Engagement, Citoyenneté et Développement. Comment former à l'économie sociale et solidaire ? », a été reçu par nous comme une opportunité pour échanger sur la question de cette ethnicisation des rapports sociaux au sein des coopératives que nous avons découvert lors de nos différentes recherches. Alors, en guise de méthodologie nous avons fait une relecture des différents rapports, carnets de terrain et des retranscriptions produits dans le cadre de ces études pour faire ressortir dans un but compréhensif le rôle que joue l'ethnicisation des rapports sociaux au sein des coopératives. Ce travail de relecture se fonde sur une intuition : celle de croire que derrière ce phénomène se cache des leçons ou des éléments clés qui pourraient aider à former à l'économie sociale et solidaire. Sous ce rapport, trois grands rôles ont été identifiés :

- Etablir des rapports de confiance entre les membres de la coopérative
- Assurer la négociation des identités entre groupe ethnique
- Garantir une insertion durable des individus dans la coopérative

### **I- Etablir des rapports de confiance entre les membres de la coopérative**

Thuderoz, Mangematin et Harrisson (1999), définissent la confiance comme la croyance qu'un autre individu, une organisation ou une institution agira de façon conforme à ce qui est attendu de lui. Cette confiance dans le cadre des coopératives ethniques se fonde principalement sur ce que Weber (Weber cité par Patez 1997) appelle la croyance en une origine commune. Deux éléments clés permettent de rendre compte de cette réalité : les perceptions associées aux fondateurs et la base idéologique encadrant la configuration des rapports sociaux au sein des coopérative et entre ces dernières et la société globalement.

En effet, plusieurs fondateurs nous ont fait cas de leur perception relative au rôle qu'ils jouent pour leur communauté respective. Pour la plupart d'entre eux leur communauté ethnique d'appartenance a joué un rôle déterminant dans leur insertion socio-professionnelle par le

truchement de leurs différentes familles. Ils ont accédé à l'école, à la formation, à la connaissance grâce aux efforts de leurs parents. Cet appui communauté est d'abord et avant tout lié selon eux au fait qu'avoir la même origine ethnique les embarquent dans le même destin dans la mesure où ils partagent les mêmes référentiels culturels. Cela les conduit à supposer que leurs attentes peuvent être comblées en collaborant prioritairement avec les personnes issues du même groupe ethnique qu'eux. L'une des raisons qu'ils avancent est qu'ils se connaissent et se comprennent car ils ont les mêmes coutumes et parlent la même langue. C'est dans cet ordre d'idée que Weber fait savoir que « *La situation d'inter-compréhension conditionnée par la communauté (Gemeinsamkeit) de langue ou de religion facilite l'établissement de relations sociales de deux manières : l'une directe, l'autre indirecte. D'une part, le fait de partager une langue ou un culte facilite directement la "compréhension réciproque", "la communication à l'intérieur des groupes en question et par conséquent rend plus aisée la naissance de communalisations". D'autre part, le fait d'avoir en commun une langue ou une religion est un facteur important dans la construction d'un sentiment d'appartenance ethnique (Gemeinsamkeitsgefühl). Mais Weber souligne que ces similitudes ne sont perceptibles que dans la confrontation à l'altérité, donc lors de relations inter-ethniques : "C'est seulement avec l'apparition d'oppositions conscientes à des tiers que se produit chez ceux qui parlent une langue commune une situation analogue, un sentiment de communauté* » (Weber cité par Patez 1997).

Toutefois, comme le précise Granovetter (1985) les institutions ne suffisent pas à produire de la confiance. Ce qui signifie que la langue, la religion ne peuvent pas toutes seules fabriquer la confiance. Les normes, les sanctions, les perceptions et les croyances qui assurent leur inscription dans un contexte social spécifique constituent le socle de la confiance. Cela est d'autant plus clair lorsque Granovetter montre que l'activité économique est toujours encadrée dans les relations sociales ainsi elle est accompagnée d'objectifs non économiques comme par exemple la sociabilité, l'approbation, le statut social et le pouvoir. Sous ce rapport, la confiance renvoie à un système de relations sociales encadrées dans des relations interpersonnelles (l'amitié, la complémentarité et l'interdépendance, le voisinage etc.), de cadres sociaux, pratiques sociales, de règles, et dans des supports idéologiques qui influencent les rapports professionnels dans un contexte social donné. La confiance se définit donc comme la confiance est un système de coordination, de coopération et de complémentarité entre les acteurs pour une finalité partagée (l'atteinte de leurs objectifs), où interviennent des valeurs et des représentations sociales telles

que la politesse, la loyauté, l'intégrité, la serviabilité, l'obéissance, l'honnêteté, la crainte et, se construit dans le temps. La croyance à une origine commune donne l'impression au responsable des coopératives qu'ils ont passé un temps long avec leurs membres des coopératives. Ils supposent donc que les membres de leur communauté sont honnêtes, serviables... C'est sur la base de ces considérations théoriques que sera présentée la manière dont les relations de confiance font fonctionner les coopératives.

En effet, plusieurs responsables des coopératives pensent que lorsqu'un projet est porté par une communauté les membres du projet appartenant à cette communauté ne peuvent trahir car le projet leur appartient au même titre que les premiers responsables de la coopérative. Ce qui peut ne pas être le cas des coopératives non communautaire, dans la mesure où dans ces coopératives ce qui prévaut est plus l'intérêt économique du groupe et non son honneur. L'exemple de certaines coopératives où il existe plusieurs communautés peut éclairer cette position. En effet, cette situation a été constatée dans une coopérative de femme productrices d'attieké. Dans cette coopérative coexistent des femmes appartenant à au moins trois groupes ethniques différents. Elle était dirigée par une femme appartenant au groupe autochtone *abbè*. La responsable de la trésorerie et de la comptabilité était aussi issue de ce groupe. Elles avaient été approchées par les responsables de leur communauté pour faire face à une sollicitation pour la participation du village à la construction d'une école du village. Sans demander l'avis des autres membres les responsables ont pris l'argent dans les caisses de la coopérative pour faire face à cette sollicitation. Cela a été à la base d'un conflit entre les membres de la coopérative. Le fait remarquable est que la plupart des femmes du groupe Autochtone partageaient le même avis que les responsables « *ce n'est pas trop grave car ce qu'elles ont fait est dans l'intérêt du village* », pendant que les autres femmes les traitaient de malhonnête. Ce qui est mis en évidence ici est que ce qui unit et désunit c'est la place de l'intérêt communautaire dans les interactions au sein de la coopérative.

Le travail en communauté est marqué par des attentes produites par des enjeux internes aux communautés. Cette situation est à la base de la fabrication de communauté de projet. Toutefois, la logique formelle des coopératives laisse passer sous silence ce fait ou met en avant seulement l'aspect économiste du projet. Le projet coopératif est d'abord communautaire, c'est-à-dire qu'il vise d'abord et avant tout l'intérêt de la communauté d'appartenance des membres. Ainsi, le choix

ou le recrutement de ces membres passe par l'assurance qu'ils partagent les mêmes codes culturels que les autres membres du groupe. Car le rôle que chacun doit jouer dans la coopérative est connu d'avance. A cet effet le président d'une coopérative de vivrier disait « *quand j'ai créé cette coopérative mes amis pensait que j'étais fou. Car en tant qu'ivoirien d'origine burkinabé, je ne comptais pas sur mes frères ivoiriens pour avoir des membres. Car beaucoup sont paresseux et se plaigne trop. A Bouaflé où je suis ce sont les femmes gouro et les burkinabé qui travaillent dure. Alors pour que ma coopérative bouge je fais sa promotion auprès des paysans burkinabé. Actuellement où je vous parle ça marche fort. Notre production ne fait qu'augmenter au fil des années. Ce qui ne serait pas le cas si je travaillais avec mes frères ivoiriens* ».

Ce qui précède met en exergue la force des clichés et des préjugés dans le mode de recrutement. Certains groupes ethniques sont présentés comme étant inapte à exécuter certaines tâches de production. Cela fait partir du filtre de recrutement. Ainsi pour réussir à rentrer dans une coopérative si on n'appartient pas au groupe ethnique dominant il sera question de blanchir son appartenance ethnique. Cela se fait souvent à travers les mariages inter ethniques ou par le fait que la personne ait duré dans le village. « *Dans cette coopérative on est tous burkinabé. Quand c'est comme ça on peut travailler sans avoir peur. On a notre secret et ça reste entre nous. Dans la coopérative il y a deux femmes ivoiriennes. Elles ont marié burkinabé. Comme elles ont marié burkinabé elles ne sont plus ivoiriennes. Elles sont maintenant nos sœurs donc burkinabés comme nous* ».

Cette perception des rapports qui se fonde sur la confiance est aussi perceptible au niveau des relations que les coopératives entretiennent avec certains partenaires commerciaux. Elles ne choisissent pas leur partenaire au hasard. Elles préfèrent travailler avec ceux qui ont la même origine ethnique qu'elles « *depuis toujours moi je vends mon anacarde à la société de Mory. Mon cher il faut s'entraider. Ma coopérative produit et lui sa société se charge de vendre. On est de la même religion. Comme on a le même Dieu Alla personne ne peut trahir son ami* ».

### **Assurer la négociation des identités entre groupe ethnique**

L'ethnicisation des rapports au sein des coopératives participe d'un processus de négociation des identités dont l'enjeu est la fabrication d'un ordre social dans le champ des coopératives.

En effet, le champ coopératif en Côte d'Ivoire est fortement ethnicisé. Si on passe en revue quelques sous-champs on comprendra mieux ce que cela signifie. Le sous champ du vivrier est l'un des plus dynamique. Il compte plusieurs coopératives et est tenu par des personnes généralement regroupés en fonction de leur origine ethnique. Il y a par exemple celle tenues par les femmes du groupe ethnique baoulé, dioula, gouro et aussi des coopératives de personnes issues d'autres groupes ethniques. De toute ces coopératives celles des femmes gouro se présente comme la plus importante de ce sous champ. Qu'est-ce qui a pu bien être à la base de cette situation ? Le premier élément de réponse à cette question est que l'activité des coopératives s'inscrit dans un champ de compétition où l'identité ethnique constitue une ressource de crédibilité et de construction sociale du monopole ethnique sur une activité économique.

Les femmes gouro sont déjà depuis plusieurs années dans la culture vivrière. Dans la zone de Bouaflé, Sinfra plusieurs plantations leur appartiennent et elle se sont érigés aussi en acheteuses de produits vivriers. Sur ce terrain elles n'ont jamais été les seules. Il y a aussi d'autres groupes ethniques qui travaillent dans le même domaine. Les allogènes se sont tout d'abord présentés comme les personnes les plus légitimes dans cette activité. Comme l'a précisé Dihyé Amoakon (2007) face à la crise économique de la fin des années 1970 les institutions de Bretton Woods en guise de solution ont inscrit la Côte d'Ivoire dans un processus de libéralisation des filières agricoles. Les producteurs agricoles, qui étaient généralement dans l'informel et composés de plusieurs allogènes, n'ont pas été suffisamment préparés ni impliqués dans ce processus. Faiblement organisés et peu structurés, ils ne disposent pas de moyens suffisants (ressources humaines compétentes, ressources financières) pour se substituer à l'État. Les producteurs font donc le constat d'un effritement constant de leur revenu. Ainsi ont-ils pris l'initiative de renforcer leur regroupement en association (coopérative et organisation de producteurs). La pratique agricole qui prospérait dans un champ quasi informel connaît une mutation avec la création de plusieurs coopératives de spécialité diverses et de composition ethnique aussi homogène qu'hétérogène.

L'identité ethnique des groupes de production était majoritairement non ivoirienne. Cette domination étrangère a diminué puis s'est inversée de 1980 jusqu'aux alentours des années 2000. Les étrangers étaient en compétition avec plusieurs groupe ethnique. Les femmes gouro ont permis de constater une inversion de la tendance lorsqu'elles ont créé leur première coopérative. Cette organisation en coopérative leur a permis d'opérer une rupture avec la logique informelle

qui encadrerait leur activité. Dans l'informel elles travaillaient isolement et étaient à la merci des revendeurs véreux. Elles n'avaient aucun pouvoir d'agir sur les prix. Elles cherchaient à avoir un peu d'argent pour subvenir à leurs besoins. L'activité agricole qu'elles menaient avait une visée de subsistance. Elle était donc orientée vers la recherche du bien-être de l'unité familiale. Les femmes à ce niveau ne pouvaient pas mener des démarches en vue de leur formation. Elles ne pouvaient pas faire entendre leur revendication. En se constituant en une entité collective elles ont pu fabriquer une démarcation entre elles et les autres coopératives ethniquement marquée. La mise en association à travers les coopératives participe d'un processus formel de fabrication des frontières entre les groupes ethniques. Les textes de lois régissant la création des coopératives en sont des preuves. Les conséquences de ces textes sur la structure sociale des coopératives sont qu'en cherchant à se mettre en coopérative, les groupes ethniques négocient une ethnicisation d'une activité économique. Il y a donc une assignation identitaire ethnique aux activités de production. Il faut tout de même rappeler que la mise en coopérative des producteurs passe par des formes intermédiaires. D'abord la production individuelle, ensuite la production en association en se constituant en des groupes d'entraide. Sur ce dernier point il faut préciser qu'ils se mettent en association par sensibilité ethnique. L'un des éléments produisant cette sensibilité est les stéréotypes sur l'autre, le rapport à l'altérité. Généralement les autochtones ne se mettent pas en association avec les allogènes. Pour les allogènes, les autochtones sont paresseux. Quant aux autochtones, ils considèrent que les allogènes leur doivent reconnaissance et respect. Car ils pensent que ceux sont eux qui leur ont attribué l'espace pour travailler. Ainsi dans les zones de production plusieurs agriculteurs ont commencé à travailler individuellement sur leur parcelle. Dans un souci d'efficacité ils ont soit constitué ou intégrés des groupes d'entraide<sup>3</sup>. Pour mieux vendre leur production ils s'affilient à des coopératives avec lesquelles ils partagent les mêmes codes culturels. Cette situation met montre comment est socialement construit la spécialisation ethnique ou le classement ethnique dans le champ de la production agricole. Les coopératives deviennent les interlocutrices des groupes ethniques. Elles se présentent comme des agents sociaux en mission pour défendre le bien être des communautés ethniques. Elles parlent au nom des communautés et sont sollicités pour des intermédiations entre le politique, les structures d'appui (techniques et financier) et communautés pour des messages de sensibilisation et de

---

<sup>3</sup> Ce sont des personnes qui se sont mis, dans une logique de solidarité, en association pour travailler ensemble dans la parcelle de chaque membre

formation. L'exemple des campagnes électorales est édifiant. Un responsable de coopérative donnait l'information qu'en 2015, lors des élections, les candidats sont passés les voir pour exposer leur programme de gouvernement. C'est devant les membres de la coopérative qu'ils ont fait leur exposé. La course aux coopératives ethniques pour des enjeux politiques et stratégiques fait de ces coopératives une plateforme centrale dont le fonctionnement contribue à booster la capacité organisationnelle et économique de ces coopératives, cela grâce au réseau de relation mis à la disposition des responsables de coopératives. Par exemple les promesses du chef de l'état, des multinationales, des ONG lors des rencontres avec les coopératives leur ont permis de négocier afin d'obtenir la construction d'écoles, de marchés, de centres de santé ... Cette situation inscrit les coopératives ethniques dans une compétition où chacune d'elle veut surclasser l'autre dans l'arène coopérative afin de capter les ressources qui leurs sont destinés.

### **Garantir une insertion durable des individus dans la coopérative**

Les coopératives sont des espaces sociaux dont le fonctionnement garantie sécurité et protection durable à ces membres. Loin des conceptions dominantes de la protection des travailleurs qui promeuvent le travail décent et le respect des droits du travailleurs, les coopératives développent un système de protection ou du moins de prise en charge de ses membres proche de leur encrage culturel. Deux éléments caractérisent cette protection : a) le soutien moral et financier lorsqu'un membre de la coopérative ou un membre de la famille de l'un d'entre eux est malade ou décède ; b) les prêts scolaires.

En effet, la coopérative fonctionne à partir de la logique communautaire. Le sentiment d'appartenir à la même communauté se ressent fortement lorsqu'un membre ou l'un de ses proches est frappé par la maladie ou un décès. Les membres de la coopérative se mobilisent pour apporter leur soutien. Ils passent soit individuellement ou en délégation voire le malade ou la famille éplorée pour témoigner de leur présence aux côtés de leur collègue. Très souvent ils lèvent des cotisations pour le soutenir. Dans certaines coopératives la somme prévue pour ces genres de situations est instituée. Alors chacun sait d'avance ce qu'il doit donner en cas de décès ou de maladie de l'un des leurs. *« Chez nous s'il y a décès ou s'il y a maladie de l'un d'entre nous ou de nos proches, on se cotise. Quand c'est maladie et surtout quand c'est grave chacun*

*donne 5000 f cfa et on donne au malade. Quand c'est décès on donne 10000 fcfa soit au membre qui a perdu quelqu'un ou à sa famille s'il y a un décès dans nos rangs ».*

Les coopératives donnent aussi des prêts scolaires. A la rentrée scolaire la plupart des coopérateurs comme le signifiait le responsable de la coopérative COOPAZA demande des prêts scolaires. Il s'agit de l'argent qui est prêté aux membres pour faire face aux difficultés que les parents d'élèves ont à acheter les fournitures scolaires de leurs enfants. Ces prêts font partie des habitudes de fonctionnement des coopératives. Leurs montants n'est pas uniforme. Ils varient d'une coopérative à une autre.

Pour les responsables des coopératives et surtout les membres, ces prêts constituent l'une des ressources qui les maintient. Ils se sentent en sécurité. Car la coopérative les protège des risques de conflits et de disqualification sociale. Ne pas pouvoir assurer la scolarité de leurs enfants s'apparente à un échec social pour eux.

Plusieurs membres de ces coopératives disent être redevable de leur organisation à cause de ces activités à caractère social que la coopérative développe à leur endroit. La coopérative les lie à elles à travers ces activités. Il y a des interactions basées sur le don et le contre don (Alter 2002). La coopérative devient eux aussi leur propriété (des membres). C'est ce que voulait exprimer un membre de la coopérative ANZE « *Travailler dans notre coopérative c'est comme travailler dans sa propre maison. La quitter n'est pas du tout envisageable pour moi et pour beaucoup d'entre nous* ».

Il faut par ailleurs souligner, pour ce qui concerne les prêts et sa gestion par les coopératives, que les gestionnaires de ces prêts sont souvent accusés de détournement. Et le taux de remboursement est souvent en deçà des espérances.

### **Conclusion, discussion et quelques leçons pour former à l'ESS**

L'objectif principal visé par cette communication est d'expliquer le rôle de l'ethnicisation des rapports sociaux au sein des coopératives et de démontrer comment cette réalité est une opportunité pour former à l'ESS. Alors, le rôle de cette ethnicisation se résume en trois points essentiels : a) Etablir des rapports de confiance entre les membres de la coopérative ; b) Assurer

la négociation des identités entre groupe ethnique afin de parvenir classement social ; c) Garantir une insertion durable des individus dans la coopérative.

En ce qui concerne le premier point, il est à préciser que le fait de travailler en communauté permet aux coopératives d'atteindre, avant même les objectifs économiques, les objectifs communautaires. Il s'agit de rechercher en toute circonstance le consensus social autour des activités économiques. Car c'est l'honneur de toute la communauté qui est engagée. Cette situation est assimilable à ce que Reynaud qualifie de communauté de projet (Reynaud 2008). Pour réduire les risques de « trahison » de ses membres les coopératives font un travail social dont le but est de s'assurer que les valeurs et les attentes ethniques sont partagées par tous. Ainsi, des stéréotypes, des clichés sont produits ou convoqués pour s'isoler des autres groupes ethniques et renforcer le mécanisme de fermeture des communautés dont le sens se rapproche que donne Le Goix dans son étude sur les communautés fermées dans les villes des Etats-Unis (Le Goix 2001). Sur cette base le recrutement et le positionnement statutaire des membres au sein de la coopérative se font par le prisme de l'ethnie. Ce mode de fonctionnement ressemble à ce que Reynaud (1988) a qualifié de régulation autonome.

Il ressort du deuxième point que pour les coopératives, travailler en communauté permet de tracer les frontières ethniques en vue de pouvoir s'identifier ou se faire identifier comme groupe ethnique spécialisé dans une activité agricole spécifique. Cette tracée des frontières se fait avec des outils idéologiques dont le but est de disqualifier et de qualifier un groupe ethnique dans la pratique d'une activité agricole. A ce niveau c'est la légitimation de la compétence des groupes ethniques qui se joue. Par exemple ce qui ressort des enquêtes est qu'un groupe ethnique peut être qualifié de paresseux donc d'incompétent dans l'exercice de certaines tâches agricoles. Devant cette configuration, la formalisation de ces organisations ethniques participe d'un processus de négociation pour aboutir à des formes de reconnaissance et de classement ethnique dans le champ agricole. Cela s'apparente à un processus de reconversion de la régulation autonome en régulation conjointe en passant par la régulation de contrôle tel que signifié par Reynaud (1988). La coopérative se construit une identité ethnique qu'elle investit dans la négociation et la captation de ressources sociales tels que la formation et le financement.

Concernant le dernier point, il ressort que la coopérative est un espace social où s'exprime la solidarité communautaire. Elle est marquée par des pratiques de prise en charge matériel et financier. Elle est aussi un lieu de prise en charge « psychologique » et moral. En somme, la

coopérative constitue un haut lieu d'intégration sociale et surtout communautaire de ses membres.

Ce rôle social couvert par la logique de l'ethnisation des rapports sociaux au sein des coopératives donne des opportunités de formation à l'Economie Sociale et Solidaire. Trois types de formation en découlent :

- ***Former aux enjeux de la séparation entre la direction et l'exécutif dans le fonctionnement des coopératives afin de minimiser les risques de « mauvaise » gouvernance.***

En effet, l'inscription de la logique communautaire dans un champ économique n'est pas forcément préjudiciable aux organisations (telles que les coopératives et les entreprises) comme c'est souligner dans certaines analyses. Le problème qui se pose généralement c'est comment trouver l'équilibre entre la logique communautaire et la logique économique. Dans le cadre des coopératives il est nécessaire d'imaginer des modules de formation à même de donner des outils de gestion qui intègrent de façon efficace ces deux logiques non antinomiques mais complémentaire.

- ***Former aux plaidoyers afin que les coopératives profitent des réseaux de relations dans lesquels elles sont inscrites.***

Plusieurs coopératives ne savent pas convertir leur réseau relationnel en ressource de plaidoyer. Celles qui arrivent à le faire bénéficient de l'appui de l'Etat, de certains politiciens, des acteurs non étatiques. Dans ce cadre elles bénéficient de formation, de financement. Cela doit être davantage développé dans de champ des coopératives. A cet effet, pour doter les coopératives de technique d'auto-développement il est important de les former aux plaidoyers.

- ***Former les coopératives à la gestion des caisses de solidarité***

Les coopératives gèrent généralement des caisses de solidarité. Ces caisses permettent de recueillir des fonds pour soutenir les membres des coopératives en cas de maladies, de décès et de difficultés pour scolariser les enfants des membres. La gestion de cette caisse est souvent à la base des différends entre membres. Il y a souvent des accusations de mauvaise gestion. Pour réduire les risques de conflits à ce niveau des formations en gestion des caisses de solidarité au sein des coopératives s'imposent.

## Références bibliographiques

Dihyé Amoakon, *Recherches internationales*, n° 80, octobre-décembre 2007, pp. 149-156

Droh D. B. S. Rusticot. (2011), *Le capital social : une modalité d'affaiblissement des conditions institutionnelles d'accès aux fonds sociaux en Côte d'Ivoire*, Symposium CEDEAO sur le thème *Sortir du Sous-développement : quelle nouvelle piste pour l'Afrique de l'Ouest ?*, Paris, Edition Harmattan

Fabrice Patez. *Les relations communautaires ethniques selon Max Weber*. Les Cahiers du C'ერიემ, Centre d'Etudes et de Recherches sur les Relations Interethniques et les Minorités, 1997, pp.53-61.

Granovetter M., "Economic action and social structure the problem of embeddedness", *American Journal of Sociology*, vol. 91, n° 3, 1985, p. 481-510.

Le Goix R. (2001). « Les "communautés fermées" dans les villes des Etats - Unis : les aspects géographiques d'une sécession urbaine ». *L'Espace Géographique*, vol. 30, n° 1, 81-93.

Norbert Alter, « Théorie du don et sociologie du monde du travail », *Revue du MAUSS* 2002/2 (no 20), p. 263-285. DOI 10.3917/rdm.020.0263

Reynaud Jean-Daniel. *Les régulations dans les organisations : régulation de contrôle et régulation autonome*. In: *Revue française de sociologie*, 1988, 29-1. *Travail : d'autres jalons*. Etudes réunies et présentées par Jean-René Tréanton. pp. 5-18; [http://www.persee.fr/doc/rfsoc\\_0035-2969\\_1988\\_num\\_29\\_1\\_2475](http://www.persee.fr/doc/rfsoc_0035-2969_1988_num_29_1_2475)

Reynaud, Jean-Daniel. « Qu'est-ce qu'une « communauté de projet » ? », *Penser la négociation. Mélanges en hommage à Olgierd Kutylowski*. De Boeck Supérieur, 2008, pp. 189-192.

Thuderoz C., Mangematin V., Harrisson D., La confiance : approches économiques et sociologiques, Gaëtan Morin Éditeur. 1999.